



CÉAS de la Mayenne
Centre d'étude et d'action sociale

6 rue de la Providence
53000 Laval
Tél. : 02 43 66 94 34
Fax : 02 43 02 98 70
Mél. : ceas53@wanadoo.fr
Site Internet : www.ceas53.org

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire à destination des adhérents

CÉAS-point-com

Bulletin hebdomadaire diffusé par
messagerie électronique aux seuls
adhérents du CÉAS.

Contributeurs pour ce numéro :
Claude Guioullier,
Nathalie Houdayer.

Vendredi 9 août 2013

N° 512



Addictions

Drogues illicites : phénomènes émergents et tendances récentes (produits, offre, modes d'usage...)

En 1999, l'Office français des drogues et des toxicomanies (OFDT) a mis en place le dispositif « Tendances récentes et nouvelles drogues » (Trend) qui s'attache à détecter les phénomènes émergents et les tendances récentes dans le champ des drogues illicites, qu'il s'agisse des produits, de l'offre, des modes d'usage ou des profils de consommateurs. Le bulletin de l'OFDT, *Tendances* (juillet 2013, huit pages), rend compte des évolutions perçues pour 2011 et les premiers mois de 2012. Nous plongeons ici dans un univers méconnu. Rennes fait partie des sites d'observation du dispositif Trend.



- **Moindre « qualité » de l'héroïne, donc moins chère**

Alors que des pays d'Europe occidentale signalent une très forte pénurie d'héroïne brune (probablement liée au démantèlement de quelques gros réseaux importateurs), la France semble faire exception (« aucune période de rupture de stock, même circonscrite ou ponctuelle »). Par contre, il y aurait une baisse significative de la « qualité » du produit, c'est-à-dire une diminution de la teneur d'héroïne au moins pour le produit vendu dans la rue (de 13 % en 2010 à 7 % en 2012). Selon l'OFDT, en France, les revendeurs auraient réagi aux difficultés d'approvisionnement en héroïne en la coupant davantage. Cette pratique génère une baisse des prix : de 35 à 41 euros en 2012 pour un gramme d'héroïne, contre 59 euros en 2000.

- **Cocaïne : baisse du rapport pureté / prix**

Les saisies de cocaïne en France constituent en 2011 un record historique (onze tonnes). En 2011 et 2012, l'observation sur les sites du dispositif Trend montre une disponibilité du produit globalement élevée. Comme pour le cannabis, des réseaux de « cités » sont en place, mais l'OFDT remarque un cloisonnement dans les réseaux qui importent et revendent, cannabis d'une part, cocaïne d'autre part. En outre, pour la cocaïne, apparaissent plus présents de petits réseaux d'usagers-revendeurs s'approvisionnant directement à l'étranger ou ayant recours à des trafics via la voie postale.

Comme pour l'héroïne, le taux de pureté du produit se dégrade (10 % à 20 % du poids, contre 30 % en moyenne les années précédentes, sur des échantillons saisis dans la rue). Cela a entraîné une hausse du prix de détail (65/70 euros pour un gramme en 2012) avec, en même temps, l'accroissement de la présence de produits de coupe potentiellement dangereux. Sur certains sites (Rennes par exemple), ces évolutions peuvent occasionner une dépréciation de l'image du produit – sans forcément qu'il y ait prise de conscience des conséquences négatives de l'usage.

- **Ecstasy et MDMA : teneurs plutôt croissantes**

Les usagers de l'espace festifs semblent porter moins d'intérêt au comprimé d'ecstasy (le site de Rennes, chez les jeunes usagers, fait exception) au profit de la poudre de MDMA dont l'offre et la demande effectuent un retour notable. Son prix diminue (60 euros le gramme en 2012) pour des teneurs moyennes en principe actif plutôt croissantes (de même pour les comprimés d'ecstasy).

La prise de ce produit a amené des entrées aux urgences dans certaines villes. Un décès est signalé à Bordeaux en 2012. En lien avec la demande en hausse, des réseaux s'organisent et se professionnalisent, s'approvisionnant à l'étranger.

- **Culture d'herbe de cannabis en plein essor**

L'OFDT précise que depuis quelques années, l'Europe tend à devenir un producteur important d'herbe de cannabis, au point de concurrencer la résine produite au Maroc. En France, parmi

les saisies de cannabis analysées, la part de l'herbe est passée de 11 % en 2008 à 20 % en 2012.

L'OFDT signale « *des modalités qui vont de la culture en placard visant à satisfaire une consommation personnelle (France) aux champs de cannabis contrôlés par des mafias (Italie), en passant par les cannabis factories mises en place par des bandes criminelles (Royaume-Uni, Pays-Bas, Belgique)* ».

Cependant, en France même, la culture d'herbe n'est plus cantonnée à une « *production individuelle, sans but lucratif et ne dépassant pas en général le cercle de l'entourage amical ou familial* ». Depuis 2011, on a découvert des usines de cannabis appartenant à de véritables réseaux criminels ; des coopératives de production (*cannabis social clubs*) sont apparues ; des particuliers cultivent *indoor*, mais cette fois-ci pour alimenter un marché local. Dans le paysage français, observe l'OFDT, la figure du micro-producteur autosuffisant est révolue.

La culture commerciale se développe. La pratique est bien sûr illégale, mais elle est rentable, surtout dans un contexte où la demande de produits de « bonne qualité » et « bio » est forte. Dès lors, le prix de détail de l'herbe augmente (en 2012, de 8 à 10 euros le gramme).

L'OFDT formule l'hypothèse que, par effet de concurrence, la « qualité » de l'herbe a entraîné « *une augmentation de la pureté des résines importées par les trafiquants traditionnels* ».

Parallèlement, sur le marché européen, apparaît de la résine en provenance d'Afghanistan – « *devenu récemment le premier producteur mondial de cette substance, devant le Maroc* ». A priori de « meilleure qualité », ce produit semble très peu disponible sur les sites du dispositif Trend.

L'OFDT mentionne, par ailleurs, la diffusion du cannabis synthétique, vendu sur Internet et qui « *pourrait constituer à l'avenir un facteur supplémentaire de bouleversement du marché* ».

• Soixante nouvelles substances entre 2008 et 2012

Entre 2008 et 2012, les laboratoires ont identifié soixante « nouveaux produits de synthèse » (NPS) et le rythme s'accélère. Ces produits relèvent notamment des cannabinoïdes de synthèse. La majeure partie de la vente s'effectue par Internet (en Europe, sept cents sites de vente en ligne recensés début 2012). Des reventes (avec une marge « confortable ») ne sont pas forcément le fait de réseaux organisés, mais « *plutôt d'usagers ou de dealers isolés ayant obtenu le produit via Internet et se livrant à des petits trafics* ».

Selon l'OFDT, la consommation semble encore assez limitée. La diffusion se prête à diverses manipulations du consommateur (par exemple, des produits dits « nouveaux » ou « inconnus », sous des noms fantaisistes...).

Des usagers et des pratiques

• La « chasse au dragon » en plein essor

L'OFDT explique que dans l'espace festif, les consommateurs vont presque plus s'identifier selon le recours à tel ou tel mode d'administration du produit, plutôt que selon le produit même.

Un mode d'administration se développe : la « chasse au dragon ». Elle consiste à inhaler les vapeurs émanant du chauffage, à l'aide d'un briquet, du produit déposé au préalable sur une feuille d'aluminium. Au départ, c'était limité à la cocaïne et à l'héroïne, mais on observe maintenant cette pratique pour la poudre de MDMA.

La « chasse au dragon » se substitue surtout « *à la voie sniffée, irritante pour la muqueuse nasale* », voire à l'injection, en particulier pour les usagers plus précarisés de l'espace urbain.

• Des usagers plus difficiles à atteindre

Dans les centres-villes, les rassemblements de personnes en grande précarité occasionnent des nuisances, d'où l'expulsion de ces personnes et leur dispersion « *soit aux marges de la ville, dans des "campements/bidonvilles" situés le long des rocades périphériques, soit en zone périurbaine, soit encore dans des espaces souterrains moins visibles : caves, parkings, garages, locaux à pou-belles, etc.* » Cette dispersion entraîne une « *dégradation des conditions de vie et de santé des usagers les plus désocialisés, que les structures de réduction des risques disent avoir de plus en plus de mal à atteindre* ».

La dispersion des usagers concerne également les espaces ruraux, soit par l'exode des urbains, soit par « *l'émergence de consommateurs "ruraux d'origine", en particulier parmi les jeunes, sur fond de fréquentes difficultés d'insertion professionnelle* ».

Par ailleurs, la montée en âge des usagers les plus anciens génère des « pathologies du vieillissement » plus lourdes et plus précoces, qui vont parfois de pair avec une alcoolisation chronique plus ou moins intense.

L'OFDT conclut en soulignant la diversification des modes d'usage (inhalation, sniff, injection...), mais aussi l'élargissement de l'offre en termes de produits avec la disponibilité croissante de l'herbe de cannabis, le développement de nouvelles formes de MDMA (poudre, cristal, gélules) et surtout l'émergence des NPS. De plus, l'OFDT s'inquiète des vecteurs nouveaux multipliant les accès possibles à ces substances (différents types de culture de cannabis, achat de drogues sur Internet, poids croissant du micro-traffic...). L'OFDT rappelle que, tant sur un plan quantitatif que sur un plan qualitatif, les consommations de drogues sont plus fréquentes et plus problématiques chez les personnes les plus fragiles socialement. Autant d'évolutions, pour l'OFDT, « *qui rendent les années à venir particulièrement incertaines* »...

« Je suis attaché à l'Europe en tant qu'idée et modèle, mais l'Europe en tant qu'institution est en train de tuer cette Europe de la démocratie par l'absence de démocratie de ses mécanismes. »

Sandro Veronesi, écrivain italien, « Le roman sauvera l'Europe » (propos recueillis par Michel Schneider), *Le Point* du 27 juin 2013.

